

# Écrire sur le Rwanda : les compagnons de route du président Kagame

Marc Le Pape

Octobre 2017

*Publié le 19 octobre 2017 sur le site [The Conversation](#)*

Le *Centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires* (CRASH) a été créé par Médecins sans frontières en 1999. Sa vocation : stimuler la réflexion critique sur les pratiques de l'association afin d'en améliorer l'action.

Le Crash réalise des études et analyses portant sur l'action de MSF dans son environnement immédiat. Elaborées à partir des cadres et de l'expérience de l'association, ces textes ne représentent pas la « ligne du parti » MSF, pas plus qu'ils ne cherchent à défendre une conception du « vrai humanitaire ». Leur ambition est au contraire de contribuer au débat sur les enjeux, contraintes, limites – et par conséquent dilemmes – de l'action humanitaire. Les critiques, remarques et suggestions sont plus que bienvenues, elles sont attendues.

The *Centre de reflexion sur l'action et les savoirs humanitaires* (CRASH) was created by Médecins Sans Frontières in 1999. Its objective is to encourage debate and critical reflexion on the humanitarian practices of the association.

The Crash carries out in-depth studies and analyses of MSF's activities. This work is based on the framework and experience of the association. In no way, however, do these texts lay down the 'MSF party line', nor do they seek to defend the idea of 'true humanitarianism'. On the contrary, the objective is to contribute to debate on the challenges, constraints and limits –as well as the subsequent dilemmas- of humanitarian action. Any criticisms, remarks or suggestions are most welcome.

# Écrire sur le Rwanda : les compagnons de route du président Kagame

Marc Le Pape

Écrire sur le Rwanda provoque parfois l'impression de traverser un champ de mines. On croit, au début, se trouver dans un champ de controverses. Entre chercheurs, ce n'est pas inattendu. Puis, il faut bien vite constater qu'il ne s'agit pas de cela, mais de dénonciation, d'intimidation.

Un exemple récent, la tribune récemment publiée dans Le Monde<sup>1</sup>, émanant d'un collectif et dénonçant Filip Reyntjens, auteur d'un Que sais-je ? sur le génocide des Tutsis au Rwanda. Il s'agit d'une tribune faisant dire à l'ouvrage ce qu'il ne dit pas et méconnaissant ce qu'il dit vraiment.

Comment procèdent les dénonciateurs ? Cette tribune met en œuvre des logiques récurrentes : ce sont des procédés d'accusation de négationnisme que nous avons relevés par la lecture systématique et ancienne (depuis 1994 sans interruption) de « sources » françaises (Le Monde, Libération, AFP), anglaises (The Guardian) et américaines (New York Times, Washington Post, Voice of America, Associated Press), où paraissent des « tribunes » et des articles traitant du Rwanda. Nous avons également consulté l'agence RNA (Rwanda News Agency), basée à Kigali.

## L'accusation de négationnisme(s)

L'une des méthodes utilisées pour mettre en cause un auteur traitant du Rwanda consiste à le délégitimer. Plusieurs manières de le faire ont cours. L'accusation de négationnisme est la plus courante car sans doute est-elle estimée la plus efficace. Elle connaît quelques variantes : sont d'abord dénoncés ceux qui nient la réalité du génocide des Tutsis, une accusation justifiée et que nous partageons sans restriction.

Mais de plus en plus couramment, sont traités de négationnistes les auteurs qui, en même temps qu'ils relatent le génocide des Tutsis, évoquent les crimes de masse commis par le Front patriotique rwandais (FPR), notamment entre 1993 et 1997<sup>2</sup>.

Tombent encore sous le coup de la dénonciation ceux qui déconstruisent le récit officiel de l'histoire du génocide et de la situation post-génocide, récit promu dans l'espace public rwandais et qui ne souffre pas de critique dans cet espace et parfois au-dehors. Les critiques rwandais de ce récit sont accusés de « divisionnisme » et passibles d'emprisonnement, les critiques non rwandais se voient quant à eux suspectés de négationnisme, ainsi qu'en témoigne la tribune parue dans Le Monde concernant l'ouvrage de F. Reyntjens.

Autre forme d'attaque, plus distinguée que la précédente : celle de négationnisme du sens qui consiste, selon les accusateurs, à banaliser et relativiser le génocide des Tutsis en introduisant dans l'analyse des facteurs estimés inacceptables : par exemple, toute évocation des risques pris par le FPR et son chef en déclenchant l'offensive militaire de 1990, risques pour les Tutsis vivant au Rwanda. Selon les censeurs, la règle est qu'il ne faut pas importer dans le récit historique des éléments étrangers au déroulement du génocide tel qu'il peut être raconté, principalement par des

<sup>1</sup>[http://www.lemonde.fr/idees/article/2017/09/25/rwanda-le-que-sais-je-qui-fait-basculer-l-histoire\\_5190733\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2017/09/25/rwanda-le-que-sais-je-qui-fait-basculer-l-histoire_5190733_3232.html)

<sup>2</sup> [www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/DRC\\_MAPPING\\_REPORT\\_FINAL\\_FR.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/DRC_MAPPING_REPORT_FINAL_FR.pdf)

témoins rescapés<sup>3</sup>, interrogés au Rwanda. Ainsi est-il permis de montrer que le FPR a pu interrompre le génocide à mesure de son avancée militaire, mais toute allusion aux actions criminelles du FPR est exclue du récit légitime, ce serait commettre une sorte de cruauté symbolique contre les Tutsis survivants.

Notons encore une variante, celle qui consisterait à mettre en doute la réconciliation des Rwandais après juillet 1994<sup>4</sup>, la réconciliation étant une thèse officielle que se doivent de partager les « amis du Rwanda » bien qu'elle ne soit pas fondée par des enquêtes empiriques rigoureuses et des entretiens libres.

Enfin, une variante française introduit une forme particulière d'accusation de négationnisme : elle stigmatise ceux qui n'affirment pas le soutien direct de responsables politiques et militaires français dans l'exécution du génocide. Le procès sans instruction<sup>5</sup> intenté à Filip Reyntjens par la Tribune du Monde est un échantillon de certaines de ces accusations. Qu'il soit clair que nous n'écrivons pas cela pour détourner l'attention des responsabilités de la France au Rwanda de 1990 à 1994 (au moins), c'est-à-dire avant, pendant et après le génocide des Tutsis.

### **De la surenchère en orthodoxie**

Nous venons de présenter un inventaire partiel (donc critiquable). Que dire de cet inventaire ? Les auteurs de ces intimidations sont en majorité des « clercs » (nous empruntons à Bourdieu cette qualification), cette catégorie comprenant en l'occurrence des journalistes, des professeurs, des chercheurs, des juristes. La plupart ont une forte légitimité dans leur champ professionnel, légitimité dont ils tirent leur force d'intervention dans le champ public – ce dont témoigne la reprise de leurs propos dans la presse d'information généraliste.

Certains de ces clercs rappellent les compagnons de route d'autres époques par rapport à l'Union soviétique ou la Chine maoïste. Nous proposons cette analogie dans le cas des clercs pratiquant une surenchère en orthodoxie : ces plus stricts compagnons de route nient les violences systématiques contre tout opposant exercées par l'actuel pouvoir rwandais alors que les opposants sont exécutés ou emprisonnés<sup>6</sup> ; ils nient aussi les contrôles exercés méticuleusement sur la population, ils ne les « ressentent » pas.

À cet égard, la presse écrite française diffère significativement de la presse anglophone (Royaume-Uni et États-Unis) qui relate et condamne de manière régulière les violations des droits humains commises actuellement au Rwanda et la dictature politique qui y règne.

Ajoutons qu'Amnesty International et Human Rights Watch publient périodiquement des enquêtes sur ces violations et les pratiques de dictature – « A darker side to Rwanda's recent history »<sup>7</sup>, écrivait ainsi, début août 2017, Jason Burke, reporter du Guardian à Kigali. Même qualification dans un éditorial du New York Times<sup>8</sup>, le 11 août 2017 qui, prenant appui sur un rapport de Human Rights Watch, met en cause « the dark side of Mr. Kagame's success story », tout en reconnaissant des réussites notamment en matière de santé publique.

<sup>3</sup> <http://www.nybooks.com/daily/2017/08/04/rwanda-kagame-efficient-repression/>

<sup>4</sup> [www.theeastafrican.co.ke/OpEd/comment/How+the+Rwandan+peasantry+is+defying+reconciliation/-/434750/1206744/-/y0ysj0z/-/](http://www.theeastafrican.co.ke/OpEd/comment/How+the+Rwandan+peasantry+is+defying+reconciliation/-/434750/1206744/-/y0ysj0z/-/)

<sup>5</sup> <https://blogs.mediapart.fr/fatimad/blog/300917/reponse-un-proces-sans-instruction-contre-le-que-sais-je-de-filip-reyntjens>

<sup>6</sup> <http://www.newsweek.com/case-against-rwandas-president-paul-kagame-63167>

<sup>7</sup> <https://www.theguardian.com/world/2017/aug/03/paul-kagame-set-for-landslide-rwandans-polls-rwanda-election>

<sup>8</sup> <https://www.nytimes.com/2017/08/11/opinion/rwanda-election-kagame.html>

Ce type d'accusations est disqualifié par les amis de l'orthodoxie favorable au président du Rwanda et à sa politique : nous pourrions citer les multiples tribunes et commentaires où cette forme d'orthodoxie est revendiquée depuis des années. Nous ne ferons pas l'inventaire des signataires.

### **Des relents d'affaire Kravchenko**

Puisqu'il est presque toujours inévitable de pratiquer un « sport de combat », pour reprendre les termes de Bourdieu, rappelons que les avocats et la presse communistes de 1949, lors du procès Kravchenko<sup>9</sup>, niaient les crimes commis par le régime stalinien, non sans couvrir d'insultes leurs contradicteurs. Nous rappelons ce procès non pas pour identifier les prisons rwandaises au goulag, ce qui serait inexact. Nous le rappelons pour relever un argumentaire communiste analogue à celui employé dans le cas du Rwanda afin de rejeter une histoire complexe tenant compte, en toute rigueur, du contexte historique et politique – y compris le côté obscur des actes commis, depuis le début des années 1990, par les leaders de l'actuel régime de Kigali.

Selon nous, rappeler l'histoire de cet argumentaire anti-Kravchenko, c'est mettre l'accent sur des continuités caractéristiques de fractions intellectuelles qui prennent parti sans condition en faveur de régimes politiques, que d'autres – preuves à l'appui – qualifient de criminels.

Pour les compagnons de route, en Union Soviétique le goulag n'existait pas. Pour ceux du régime de Kigali, les arrestations et meurtres d'opposants, les contrôles stricts de la population n'existent pas au Rwanda.

---

<sup>9</sup> <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2007-3-page-85.htm>